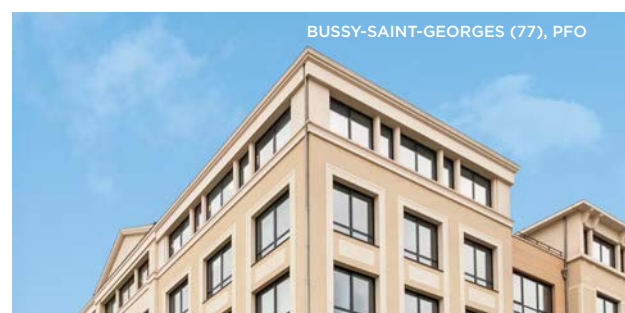


Dossier de souscription Partenaires

PfO₂ *PfO* *Pf* **GRAND
PARIS**



Ce dossier est à retourner à :

PERIAL Asset Management
Direction des Partenariats
9, Rue Jadin 75017 Paris

Le dossier doit être complet pour que la souscription soit prise en compte

Vous pouvez retrouver le contenu de ce dossier sur le site internet : www.perial.com



9, rue Jadin 75017 PARIS - Tél. : 01.56.43.11.99 - www.perial.com - email : infos@perial.com

Pièces du dossier

Avant de retourner votre dossier, merci de vous assurer de la complétude de celui-ci en cochant les cases vous concernant.

- Bulletin de souscription. Vérifier qu'il a été :
 - Complété
 - Signé
 - Daté
 - Paraphé
- Règlement correspondant à l'ordre de PFO₂ pour une souscription PFO₂, à l'ordre de PFO pour une souscription PFO et à l'ordre de PF Grand Paris pour une souscription PF Grand Paris (chèque ou avis d'opéré du virement)

| <u>Souscripteur (personne physique)</u> | <u>Souscripteur (personne morale)</u> |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">■ La Fiche de connaissance client personnes physiques qui comporte la déclaration d'origine des fonds datée et signée■ Photocopie (recto/verso) d'une pièce d'identité en cours de validité■ Le cas échéant, la photocopie (recto/verso) d'une pièce d'identité en cours de validité du conjoint signataire du bulletin de souscription■ Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture de téléphone ou d'électricité, avis d'imposition aux noms des souscripteurs...)■ RIB complet au(x) nom(s) du(es) souscripteur(s)■ Si vous êtes âgé de plus de 80 ans, le formulaire dédié <p><u>POUR LES MINEURS</u></p> <ul style="list-style-type: none">■ Photocopie (recto/verso) d'une pièce d'identité en cours de validité des parents + copie du livret de famille + attestation d'hébergement+ RIB au nom de l'enfant. <p><u>POUR LES INCAPABLES MAJEURS</u></p> <ul style="list-style-type: none">■ Jugement d'incapacité + Photocopie (recto/verso) d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal | <ul style="list-style-type: none">■ La Fiche de connaissance client personnes morales qui comporte la déclaration d'origine des fonds (sauf acquisition par l'intermédiaire d'un Etablissement financier),■ Copie des statuts à jour certifiée conforme, datés et signés■ Kbis de moins de 3 mois,■ Pouvoirs donnés au signataire et pièce d'identité du signataire en cours de validité,■ Photocopie (recto/verso) d'une pièce d'identité en cours de validité et justificatif de domicile du ou des bénéficiaire(s) effectif(s) détenant directement ou indirectement 25% du capital social ou droit de vote de la société si différent du signataire,■ RIB complet au nom de la personne morale qui a souscrit.■ En cas de financement de l'achat de parts par prêt ; la justification de l'acceptation de prêt par l'établissement financier concerné■ Dernier rapport annuel ou copie de la liasse fiscale ou document équivalent. Si la société est cotée ou son activité réglementée : fournir le lien Internet permettant d'accéder au justificatif d'agrément, aux comptes sociaux, au rapport de gestion et/ou au document de référence de la société.■ Pour les associations, fondations, congrégations un exemplaire du Journal Officiel où a été publiée la déclaration de constitution ou le décret en Conseil d'État dans le cas d'associations reconnues d'utilité publique, |
| <ul style="list-style-type: none">- Si la souscription est réalisée en indivision, les documents listés ci-dessus sont exigés pour chaque indivisaire.- En cas d'acquisition des parts en démembrement, les documents listés ci-dessous sont exigés pour l'usufruitier et le nu-proprétaire accompagnés de la convention de démembrement datée signée par les parties. | |

La Société de Gestion se réserve le droit de demander la justification de l'origine des fonds investis ainsi que tout autre document pour répondre aux règles édictées par le Code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme.



Comment compléter un bulletin de souscription ?

Important : le bulletin de souscription doit correspondre aux conditions de souscription exposées à son verso.

Le bulletin de souscription se présente en deux exemplaires :

- Un exemplaire est à retourner à PERIAL Asset Management, dûment rempli, signé et paraphé, avec le règlement correspondant.
- Un exemplaire est à conserver par le souscripteur.

CADRE DU BULLETIN : SOUSCRIPTEUR - Propriétaire / Nu-propriétaire

Compléter l'identité du souscripteur, et selon les cas, la notion de propriété.

CADRE DU BULLETIN : CO-SOUSCRIPTEUR - Tutelle / Usufruitier

En cas de co-souscription, de démembrement ou de personne sous tutelle, compléter l'identité après avoir coché sa qualité.

SOUSCRIPTION

Remplir le montant en chiffres et en toutes lettres, et en chiffres le nombre de parts.

RÈGLEMENT

Le règlement correspondant à la souscription, doit être joint impérativement : chèque à l'ordre de PFO₂ pour une souscription PFO₂, à l'ordre de PFO pour une souscription PFO et à l'ordre de PF Grand Paris pour une souscription PF Grand Paris ou avis d'opéré du virement effectué sur le compte de PFO₂ pour une souscription PFO₂, sur le compte de PFO pour une souscription PFO et sur le compte de PF Grand Paris pour une souscription PF Grand Paris.

En cas de crédit, détailler les versements si nécessaire (au comptant et à crédit). La demande de prêt doit être adressée directement à l'organisme de crédit en même temps que le bulletin de souscription est transmis à PERIAL Asset Management qui ne pourra l'enregistrer qu'après accord du prêt et du versement des sommes correspondantes.

PRÉLÈVEMENT OBLIGATOIRE

À compter du 1^{er} janvier 2018, les revenus de « placement à revenu fixe » provenant des placements issus de la trésorerie de la Société sont désormais soumis à une imposition forfaitaire unique de 30 % qui se décompose de la manière suivante :

- un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 % (contre 24 % pour 2017),
- les prélèvements sociaux (PS) au taux global de 17,2 % (contre 15,5 % pour 2017).

Ces revenus financiers continuent de faire l'objet d'un prélèvement à la source à titre d'acompte d'impôt sur le revenu sauf si les contribuables ont demandé une dispense de prélèvement avant le 30 novembre de l'année antérieure au versement. Ainsi, les associés dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le versement des produits est inférieur à 25 000 € pour une personne seule ou à 50 000 € pour un couple, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement en adressant une attestation sur l'honneur précisant que leur revenu fiscal de référence est inférieur au seuil fixe ci-dessus selon leur situation familiale. Voir les conditions d'application du prélèvement dans la note d'information et/ou au verso du bulletin de souscription, partie « Fiscalité des produits de trésorerie et prélèvements obligatoires »

Pour les personnes physiques non résidentes, le taux de retenue à la source est aligné sur le taux de PFU, soit 12,8%. Le taux de retenue à la source est maintenu à 30% pour les personnes morales non résidentes.

SIGNATURE

- Préciser le lieu, la date et faire signer toutes les personnes concernées (pour les personnes morales, préciser le nom et la qualité du signataire).
- Préciser le code et le nom du conseiller.
- Parapher le bulletin de souscription (Conditions de souscription).

Après votre souscription

Voici les différentes informations qui vous seront communiquées :

Courriers

J+15 suivant l'enregistrement de votre dossier complet de souscription :

1. Un courrier contenant :
 - L'accusé de réception de votre souscription (montant investi, nombre de parts, date d'entrée en jouissance, rappel de l'identité bancaire et de la fiscalité)
2. Un autre courrier séparé contenant : vos identifiants et mot de passe pour vous connecter à votre compte sur perial.com

Le mois suivant chaque trimestre après l'entrée en jouissance des parts :

1. Un avis de virement des dividendes trimestriels
2. Un bulletin trimestriel d'information PFO₂ et/ou PFO et/ou PF Grand Paris

Mars-avril :

Une déclaration récapitulative des revenus

Avril-mai (Environ 5 semaines avant la tenue de l'assemblée générale annuelle) :

1. Une convocation à l'assemblée générale
2. Un ordre du jour
3. Un bulletin de vote par correspondance
4. Le rapport annuel PFO₂ et/ou PFO et/ou PF Grand Paris

Évènements exceptionnels :

Nous pouvons être amenés à vous communiquer d'autres documents tels que :

- des informations
- des questionnaires satisfaction
- etc.

Acte de gestion administrative :

Vous recevrez un accusé de réception pour tout acte de gestion (nouvelle adresse, nouveau RIB, retrait, ...)

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable
Capital Social initial : 871 050 €
Capital statuaire ou maximum : 1 597 500 000 €
Capital social effectif au 31/03/2018 : 1 467 672 150 €
Siège Social : 9, rue Jadin - 75017 PARIS
Registre du Commerce des Sociétés :
PARIS N° 513 811 638
Objet Social : Acquisition et gestion
d'un patrimoine immobilier locatif
Société de Gestion de Portefeuille :
PERIAL Asset Management
9, rue Jadin - 75017 PARIS - Agrément AMF
N° GP 07000034 des 16/07/07 et 22/07/14
Visa SCPI n° 13-20 du 30/07/2013 actualisé en mai 2016

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable
Capital Social initial : 763 007 €
Capital statuaire ou maximum : 600 000 000 €
Capital social effectif au 31/03/2018 : 406 748 550 €
Siège Social : 9, rue Jadin - 75017 PARIS
Registre du Commerce des Sociétés :
PARIS N° 385 208 905
Objet Social : Acquisition et gestion d'un patrimoine
immobilier locatif
Société de Gestion de Portefeuille :
PERIAL Asset Management
9, rue Jadin - 75017 PARIS - Agrément AMF
N° GP 07000034 des 16/07/07 et 22/07/14
Visa SCPI n°15-23 du 18/08/2015 actualisé en avril 2017

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable
Capital Social initial : 81 865,12 €
Capital statuaire ou maximum : 600 000 000 €
Capital social effectif au 31/03/2018 : 187 336 872 €
Siège Social : 9, rue Jadin - 75017 PARIS
Registre du Commerce des Sociétés :
PARIS N° 784 826 257
Objet Social : Acquisition et gestion d'un patrimoine
immobilier locatif
Société de Gestion de Portefeuille :
PERIAL Asset Management
9, rue Jadin - 75017 PARIS - Agrément AMF N° GP
07000034 des 16/07/07 et 22/07/14
Visa SCPI n° 17-39 du 05/09/2017

Récépissé

Attention de respecter le délai minimum de 48 heures à compter du lendemain de la remise du récépissé établissant la communication à la personne démarchée et la signature du bulletin de souscription.

Établi selon les dispositions des articles L.341-12 et L.341-16 IV du Code Monétaire et Financier.

Je soussigné(e)

Souscripteur

Nom _____

Prénom(s) _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Co-souscripteur

Nom _____

Prénom(s) _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Déclare que mon conseiller, M.

de la société :

après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement

- m'a proposé l'acquisition de parts de PFO₂ PFO PF Grand Paris
- m'a transmis par écrit sur support papier, les documents d'information particuliers requis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à savoir :
 - statuts
 - note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
 - document d'informations clés
 - dernier bulletin trimestriel
 - dernier rapport annuel
 - bulletin de souscription
- m'a communiqué, d'une manière claire et compréhensible toutes les informations permettant de prendre ma décision de souscrire des parts de SCPI **PFO₂** et/ou SCPI **PFO** et/ou SCPI **PF Grand Paris** et notamment les conditions de l'offre contractuelle, risques associés et les modalités selon lesquelles pourrait être conclu le contrat (lieu et date de signature)
- m'a précisé la loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat
- m'a également informé de mon délai de réflexion prévu par l'article L.341-16 IV soit 48 heures à compter du lendemain de la remise des documents susvisés. Ce délai est prorogé jusqu'au 1^{er} jour ouvrable suivant s'il expire un samedi, dimanche ou jour férié. Avant l'expiration de ce délai de 48 heures, le démarcheur ne peut recueillir ni ordres, ni fonds de ma part en vue de la fourniture de services de réception-transmission et exécution d'ordres pour le compte de tiers ou d'instruments financiers.

Fait à :

Le :

Signature du souscripteur :

Signature du co-souscripteur :

Rappel aux partenaires

Votre statut vous permet de fournir conseil et de proposer un placement en parts de SCPI au profit de votre clientèle. Nous vous rappelons que l'exercice de ces activités de conseil et placement est régi par diverses réglementations qu'il vous appartient d'observer, du fait de votre statut. Les réglementations régissant le placement de parts de SCPI sont principalement les suivantes, sous réserve de dispositions spécifiques à votre statut. Ce rappel figure également dans la convention de distribution que vous avez conclue avec PERIAL ASSET MANAGEMENT.

■ DÉMARCHAGE FINANCIER

La souscription de parts de SCPI est précédée d'un délai de réflexion de 48 heures défini à l'article L.341-16 IV du code monétaire et financier. À cet effet, il vous appartient de remettre au prospect la documentation requise lui présentant le produit et lui faire signer un RECEPISSE attestant qu'il l'a reçue et qu'il a disposé du délai de réflexion de 48 heures avant de s'engager.

Plus généralement, voir les dispositions des articles L.341-1 à L.341-17 et R.341-1 à R.341-16 du code monétaire et financier.

■ LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Il vous appartient d'identifier l'identité du souscripteur et la provenance des fonds finançant le prix de souscription de parts de SCPI, en procédant dans les cas définis par la réglementation à des contrôles approfondis. Nous vous rappelons que, au demeurant, la société PERIAL ASSET MANAGEMENT n'accepte pas les souscriptions effectuées par des personnes physiques ou morales résidant dans des États qui n'ont pas conclu avec la France une convention fiscale ou d'assistance et d'échanges administratifs.

Votre société doit être dotée de procédures matérialisant les contrôles et vérifications que vous opérez en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Plus généralement, voir les dispositions des articles L.562-1 à L.562-11 et R.561-1 à D561-54.

■ CONNAISSANCE DU CLIENT ET ADÉQUATION DU PLACEMENT EN PARTS DE SCPI AVEC LES OBJECTIFS DU CLIENT

Ce dispositif qui résulte notamment de la directive européenne MIFID a principalement pour objet :

1. d'assurer conseil et information au souscripteur,
2. vérifier les connaissances et horizons de placement du souscripteur, notamment au regard du montant de ses revenus et de ses charges courantes, du montant et de la consistance de son patrimoine comptenu de ses autres objectifs d'investissement (retraite, investissement immobilier ou financier, études des enfants).
3. contrôler l'adéquation entre les caractéristiques du placement SCPI et les attentes du souscripteur notamment en terme du niveau de risque accepté par le souscripteur.
4. classer vos clients dans l'une des trois catégories définies à l'article L.533-16 du code monétaire et financier. À cet effet, vous devez communiquer à PERIAL ASSET MANAGEMENT le formulaire de classification de chacun de vos clients.

Votre société doit être dotée de procédures :

- Matérialisant les démarches, tests, contrôles et vérifications que vous effectuez concernant les points 1 à 4 ci-dessus.
- Définissant toutes les mesures raisonnables pour empêcher les conflits d'intérêts et de porter atteinte aux intérêts de vos clients.
- Relatives à la conservation des données concernant les transactions en parts de SCPI faites par vos clients.
- Gérer les réclamations de vos clients notamment au regard des dispositions de l'instruction n°2012-07 de l'Autorité des Marchés Financiers.

Voir plus généralement notamment les articles L.533-11 à L.533-23, D.341-1 à D.341-15 et R.341-16 du code monétaire et financier, le Chapitre IV du livre III du Règlement Général de de l'Autorité des Marchés Financiers, l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n° 2008-04, la position de l'Autorité des Marchés Financiers n°2013-02.

PERIAL - Fiche de connaissance client (personne physique)

À retourner

- La réglementation fait obligation aux intermédiaires financiers de collecter des informations sur la situation patrimoniale et financière de l'investisseur et sa connaissance en matière de produits financiers conformément aux dispositions de l'article L533-13 du Code monétaire et financier et en application de la directive « Marchés d'instruments financiers » (MIF II). Ces éléments permettent d'adapter l'offre et le conseil à vos besoins.

Ce document permet d'évaluer l'adéquation de la souscription de la SCPI avec votre profil d'investisseur. Ce document est donc un préalable à toute souscription. Les informations que contient ce document sont à usage interne de PERIAL Asset Management. A tout moment, vous pouvez y accéder ou demander leur modification.

La catégorie Client non professionnel bénéficiant du niveau de protection le plus élevé, tout client est, lors de l'entrée en relation, classé par défaut dans la catégorie Client non professionnel. Le Client peut cependant demander à être classé Client professionnel. Dans ce contexte, il renonce à une partie de la protection. Le changement de catégorie est soumis à des conditions réglementaires et à une procédure stricte destinée à protéger le Client. Pour tout changement de catégorie le Client est invité à contacter PERIAL Asset Management qui l'informerait de la procédure et des conditions. Dans l'hypothèse où vous avez opté pour le statut de Client professionnel, vous êtes présumé avoir l'expérience et la connaissance des marchés financiers. Vous devez uniquement compléter votre identité, votre situation financière, votre objectif d'investissement et l'origine des fonds.

Si vous êtes qualifié « US person » vous ne pouvez pas souscrire aux SCPI gérées par PERIAL Asset Management.

A/ Votre identité (à compléter)

Souscripteur :

Monsieur Madame

Nom(s) :

Prénom(s) :

Nom de Jeune fille :

Né(e) le : / / Nationalité :

Adresse e-mail :

Profession précise :

Secteur d'activité :

Agroalimentaire Banque / Assurance BTP / Construction

Commerce/Distribution Energie Hôtellerie Immobilier

Pharmaceutique Services aux entreprises

Autre (à préciser) :

Situation matrimoniale :

Marié(e) Pacsé(e) régime légal Divorcé(e)

Célibataire Pacsé(e) en indivision Veuf(ve)

Régime matrimonial :

Communauté légale Communauté universelle

Participation aux acquêts Séparation de biens

Autre (à préciser)

Régime de protection juridique :

Oui Non

Si oui, préciser (tutelle, curatelle,...) :

Résidence fiscale :

Française Autre, précisez :

Nationalité :

Française Autre, précisez :

Comment qualifieriez-vous votre connaissance en produits d'épargne ? :

Débutant Intermédiaire Confirmé Expert

Déclare(ons) être informé(s) de mon (notre) classement dans la catégorie « non professionnel », des règles de fonctionnement d'une SCPI et des risques afférents à ce placement.

Etes-vous une personne politiquement exposée⁽¹⁾ ?

(Définition page 2) :

Oui Non

Si oui, quelle fonction ? :

Je déclare que les parts de SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice d'une « US person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine et reprise dans la note d'information de la SCPI) et que je ne transférerai pas les parts de SCPI sur le territoire des États-Unis ou au bénéfice d'une « US person ».

(1)Article L.561-10 du Code monétaire et financier

Co-souscripteur (le cas échéant) :

Monsieur Madame

Nom(s) :

Prénom(s) :

Nom de Jeune fille :

Né(e) le : / / Nationalité :

Adresse e-mail :

Profession précise :

Secteur d'activité :

Agroalimentaire Banque / Assurance BTP / Construction

Commerce/Distribution Energie Hôtellerie Immobilier

Pharmaceutique Services aux entreprises

Autre (à préciser) :

Situation matrimoniale :

Marié(e) Pacsé(e) régime légal Divorcé(e)

Célibataire Pacsé(e) en indivision Veuf(ve)

Régime matrimonial :

Communauté légale Communauté universelle

Participation aux acquêts Séparation de biens

Autre (à préciser)

Régime de protection juridique :

Oui Non

Si oui, préciser (tutelle, curatelle,...) :

Résidence fiscale :

Française Autre, précisez :

Nationalité :

Française Autre, précisez :

Comment qualifieriez-vous votre connaissance en produits d'épargne ? :

Débutant Intermédiaire Confirmé Expert

Déclare(ons) être informé(s) de mon (notre) classement dans la catégorie « non professionnel », des règles de fonctionnement d'une SCPI et des risques afférents à ce placement.

Etes-vous une personne politiquement exposée⁽¹⁾ ?

(Définition page 2) :

Oui Non

Si oui, quelle fonction ? :

Je déclare que les parts de SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice d'une « US person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine et reprise dans la note d'information de la SCPI) et que je ne transférerai pas les parts de SCPI sur le territoire des États-Unis ou au bénéfice d'une « US person ».

B/ Votre situation financière et objectif d'investissement

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?

Oui Non

Si oui, précisez votre capacité d'épargne mensuelle :

Êtes-vous imposé au titre de :

L'impôt sur le revenu L'impôt sur la fortune

Quelle est la nature de vos revenus ?

Salaires Retraite / pension

Revenus fonciers BIC/BNC

Autres, précisez :

Quels sont vos objectifs de placement ?

Revenus complémentaires Réduction l'impôt

Diversification de patrimoine Transmission de patrimoine

Autres, précisez :

Votre horizon de placement ?

Court terme (moins de 5 ans)

Moyen terme (5 à 10 ans)

Long terme (plus de 10 ans)

Quel est le revenu net annuel du foyer ?

< à 25K€

Entre 25K€ et 75K€

Entre 75 K€ et 120 K€

> à 120 K€

Si vous avez des emprunts en cours, quel pourcentage vos échéances représentent elles sur votre revenu ?

< à 10%

Entre 10 et 35%

> 35%

À combien estimez-vous votre patrimoine financier ?

< à 20 K€

Entre 20 K€ et 50 K€

> à 50 K€

À combien estimez-vous votre patrimoine immobilier (dont habitation principale comprise) ?

< à 200 K€

Entre 200 K€ et 1 000 K€

> à 1000K€

Quel degré de risque êtes-vous prêt à supporter ?

Risque faible (perte d'une partie du capital)

Risque moyen (équivalent au montant du capital investi)

Risque fort (perte plus élevée que le montant du capital investi)

C/ Déclaration d'origine des fonds

Nature et origine des capitaux investis (plusieurs choix possibles)

Déclare que la somme de € investie dans la SCPI gérée par PERIAL Asset Management provient de :

Epargne Héritage Revenus professionnels (rémunération, primes, dividendes,...) Vente immobilière Prêt

Cession d'actifs professionnels (exploitation, parts de société, commerce,...) Autres, précisez

Domiciliation de la banque :

Je certifie que la provenance des sommes investies dans les SCPI de PERIAL Asset Management ne porte pas atteinte à la directive (UE) 2015/849 du parlement européen et du conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme.

Je certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente « Déclaration d'origine des fonds » sont exacts et conformes à la réalité

Fait à le...../...../..... Signature du souscripteur :

La DOF doit obligatoirement être complétée, dans son intégralité, si l'investissement s'inscrit dans l'une des situations suivantes : (cochez les cases utiles)

Investissement d'une somme en provenance d'une personne tierce (y compris membre de la famille)

Investissement par chèque tiré sur un tiers (chèque de banque, chèque notarié, etc.)

Vous êtes non résident fiscal en France

Vous êtes une « Personne Politiquement Exposée »

Investissement d'une somme en provenance de l'étranger

Revente de parts de SCPI acquises sur fonds propres moins de 9 mois après leur acquisition

Investissement unitaire ou cumulé égal ou supérieur à EUR 50 000 sur une année glissante

JUSTIFICATIFS À FOURNIR SI VOUS AVEZ COCHÉ UNE DES CASES CI-DESSUS

- Notice explicative émanant de l'établissement financier teneur de compte du souscripteur (ex : cession de valeurs mobilières ou d'instruments financiers)

- Attestation notariée de vente d'un bien immobilier ou de partage d'une succession

- Attestation d'une compagnie d'assurances d'arbitrage ou de liquidation d'un contrat d'assurance-vie

D/ Expérience de l'investisseur

Avez-vous une expérience professionnelle d'au moins un an vous permettant d'acquérir une bonne connaissance des marchés financiers et/ou immobiliers ?

Oui Non

Comment qualifiez-vous votre connaissance en produits d'épargne ?

Débutant Intermédiaire

Confirmé Expert

Possédez-vous dans votre patrimoine les instruments financiers suivants ? %

OPCVM Actions

OPCVM monétaires

OPCVM Obligataires

Actions cotées

Actions non cotées

Autres, précisez :

Avez-vous déjà souscrit des parts de SCPI ?

Oui Non

E/ Test de connaissance du client

| | | | |
|--|-------|---------|--------|
| 1- Quelle est votre connaissance des marchés immobiliers d'entreprise français et / ou européens ? | Forte | Moyenne | Faible |
| Les capitaux collectés sont investis en immeubles dont la valeur et les loyers varient en fonction du marché, et dont la revente dépend de la conjoncture et de la contrepartie. | | | |
| 2- Avez-vous pris en compte une durée recommandée de détention de 8 ans pour vos parts de SCPI ? | Oui | Non | |
| 3- Avez-vous compris et intégré que le caractère immobilier du placement en parts de SCPI lui confère une liquidité réduite comparée à celle des actifs financiers ? | Oui | Non | |
| 4- Avez-vous compris et intégré que les parts de SCPI ne comportent pas de garantie en capital ? | Oui | Non | |
| 5- Avez-vous compris et intégré que le dividende des SCPI peut fluctuer à la hausse comme à la baisse ? | Oui | Non | |
| Si vous avez répondu «non» à une ou plusieurs des questions 3, 4 et 5, vos objectifs semblent ne pas être en adéquation avec les caractéristiques d'un placement en parts de SCPI gérées par PERIAL Asset Management. Votre demande de souscription en parts de SCPI PERIAL Asset Management ne peut être valablement reçue en l'état. Vous êtes invité à vous rapprocher de votre conseiller qui pourra utilement vous renseigner | | | |

F /Personnes politiquement exposées

Vous ou une personne de votre entourage est considérée comme une personne politiquement exposée au sens de l'article L.561-10-2° du Code Monétaire et Financier ? C'est à dire exerce ou a exercé au cours de ces 12 derniers mois une fonction:

| | |
|--|---|
| Chef d'Etat, de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; | Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général ou consul de carrière; |
| Membre d'une assemblée parlementaire / nationale, du Parlement européen | Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; |
| Membre d'une cour suprême, constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction ; | Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; |
| Membre d'une cour des comptes ; | Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité |

G/ Pièces à joindre au dossier (également acceptées en versions numérisées)

- la présente Fiche de connaissance client qui comporte la déclaration d'origine des fonds datée et signée
- photocopie (recto/verso) d'une pièce d'identité en cours de validité
- le cas échéant, la photocopie (recto/verso) d'une pièce d'identité en cours de validité du conjoint signataire du bulletin de souscription
- photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture de téléphone ou d'électricité, avis d'imposition...)
- joindre impérativement un IBAN/BIC complet au(x) nom(s) du(es) souscripteur(s)
- le formulaire dédié si vous êtes âgé de plus de 80 ans

POUR LES MINEURS : Photocopie (recto/verso) d'une pièce d'identité en cours de validité des parents + copie du livret de famille + attestation d'hébergement + RIB au nom de l'enfant.

POUR LES INCAPABLES MAJEURS : Jugement d'incapacité + Photocopie (recto/verso) d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal

La Société de Gestion se réserve le droit de demander la justification de l'origine des fonds investis ainsi que tout autre document pour répondre aux règles édictées par le Code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme.

Je certifie que les informations recueillies sont exactes et reflètent bien mon profil d'investisseur.

Fait à

Le

Signature du souscripteur :

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES - Toutes les informations recueillies sont nécessaires pour acheter des parts de la SCPI et font l'objet d'un traitement automatisé dont le responsable est PERIAL Asset Management. Ce questionnaire est obligatoire pour vérifier que le client est bien en adéquation avec le produit proposé et que son profil de risques correspond au produit vendu. En l'absence de réponse, PERIAL Asset Management s'abstiendra de vous recommander tout type de produit financier et ne pourra pas prendre en compte votre souscription. Elles ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. En l'application de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est précisé que les données à caractère personnel recueillies sont obligatoires pour la souscription des services souscrits et qu'à ce titre, elles feront l'objet d'un traitement dont le responsable est PERIAL Asset Management. Ces données pourront être utilisées pour les besoins de la gestion des opérations effectuées en exécution des services souscrits par PERIAL Asset Management, les sociétés du groupe auquel elle appartient ainsi que par ses prestataires et partenaires. Les personnes sur lesquelles portent les données acceptent que celles-ci soient exploitées et/ou communiquées selon les modalités précisées ci-avant. Les personnes sur lesquelles portent les données auront le droit d'en obtenir communication auprès de PERIAL Asset Management 9, rue Jadin - 75017 PARIS, d'en exiger, le cas échéant, la rectification, de s'opposer à leur utilisation à des fins de prospection, notamment commerciale. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées, vous pouvez d'ores et déjà cocher la case ci-après : ■ « Je refuse que mes données personnelles soient utilisées à des fins de prospection commerciale. »

PERIAL - Fiche de connaissance client

personnes morales/clients institutionnels

À retourner

La réglementation fait obligation aux intermédiaires financiers de collecter des informations sur la situation patrimoniale et financière de l'investisseur et sa connaissance en matière de produits financiers conformément aux dispositions de l'article L533-13 du Code monétaire et financier et en application de la directive « Marchés d'instruments financiers » (MIF II). Ces éléments permettent d'adapter l'offre et le conseil à vos besoins.

Ce document permet d'évaluer l'adéquation de la souscription de la SCPI avec votre profil d'investisseur. Ce document est donc un préalable à toute souscription. Les informations que contient ce document sont à usage interne de PERIAL Asset Management. A tout moment, vous pouvez y accéder ou demander leur modification.

La catégorie Client non professionnel bénéficiant du niveau de protection le plus élevé, tout client est, lors de l'entrée en relation, classé par défaut dans la catégorie Client non professionnel. Le Client peut cependant demander à être classé Client professionnel. Dans ce contexte, il renonce à une partie de la protection. Le changement de catégorie est soumis à des conditions réglementaires et à une procédure stricte destinée à protéger le Client. Pour tout changement de catégorie le Client est invité à contacter PERIAL Asset Management qui l'informerait de la procédure et des conditions. Dans l'hypothèse où vous avez opté pour le statut de Client professionnel, vous êtes présumé avoir l'expérience et la connaissance des marchés financiers. Vous devez uniquement compléter votre identité, votre situation financière, votre objectif d'investissement et l'origine des fonds.

Si vous êtes qualifié « US person » vous ne pouvez pas souscrire aux SCPI gérées par PERIAL Asset Management.

A/ Votre identité

Personne morale :

Dénomination sociale :

Forme juridique :

Activité de la société :

Résidence fiscale : France autre pays (précisez) :

A-t-elle une activité en dehors de l'Union Européenne : oui non

Si oui, dans quel(s) pays :

Régime d'imposition : IR IS BIC BN Non assujetti

Catégorie d'investisseur (1) :

Client professionnel Contrepartie éligible

Client non professionnel

Type d'établissement :

Etablissement de crédit Organisme de placement collectif

Etablissement d'investissement Entreprise non financière

Etablissement d'assurance Etablissement de retraite

Autre établissement financier agréé ou réglementé

Autre, précisez :

Pour les entreprises de type « non financière » (2 des 3 critères pour être contrepartie éligible)

Capitaux propres : >2M€ <2M€

Chiffre d'affaires net : > 40M€ < 40M€

Total du bilan : > 20M€ < 20 M€

Etes-vous une personne politiquement exposée⁽¹⁾ ?

Oui Non

Si oui, quelle fonction ? :

Je déclare que les parts de SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice d'une "US person" (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine et reprise dans la note d'information de la SCPI) et que je ne transférerai pas les parts de SCPI sur le territoire des États-Unis ou au bénéfice d'une "US person".

(1)Article L.561-10 du Code monétaire et financier

Représentant légal de la personne morale

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Agissant en qualité de :

..... dûment habilité(e)s.

Adresse e-mail :

Téléphone :

Etes-vous une personne politiquement exposée(1) ?

Oui Non

Si oui, quelle fonction ? :

Je déclare que les parts de SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice d'une "US person" (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine et reprise dans la note d'information de la SCPI) et que je ne transférerai pas les parts de SCPI sur le territoire des États-Unis ou au bénéfice d'une "US person".

Bénéficiaires effectifs de l'opération

1) La société est-elle contrôlée par un ou plusieurs associés détenant, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société ?

Oui Non (si oui, remplir la partie 3) ci-dessous)

2) Des personnes physiques exercent-elles, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés (membre du directoire, du conseil de surveillance, du conseil d'administration, mandataires sociaux...) ?

Oui Non (si oui, remplir la partie 3) ci-dessous)

3) Identification des bénéficiaires effectifs

Monsieur Madame

Nom (s) : Prénom(s) :

Nom (s) : Prénom(s) :

Nom (s) : Prénom(s) :

Joindre impérativement la copie de la pièce d'identité en cours de validité de chaque bénéficiaire effectif ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de trois (3) mois.

B/ Votre situation financière et objectif d'investissement

Type d'actif immobilier détenu par l'investisseur

Immobilier en direct (bureaux, commerces, logement...)
Parts de sociétés SCPI, OPCI, SCI :
Autres, précisez :

Type d'instruments financiers détenus par votre société ou par vos fonds (exprimé en % de détention)

Dépôts bancaires : %
Actions, obligations : %
Placement en CDN, CAT : %
Placements immobiliers : %
Autres : précisez :

Horizon de placement ?

Court terme (moins de 5 ans)
Moyen terme (5 à 10 ans)
Long terme (plus de 10 ans)

A quel objectif répond le placement envisagé ?

Diversification du patrimoine
Placement de trésorerie
Revenus complémentaires
Rendement
Autres

Degrés de risque ?

Aucun risque (pas de perte en capital)
Risque faible (perte d'une partie du capital)
Risque moyen (équivalent au montant du capital investi)
Risque fort (perte plus élevée que le montant du capital investi)

C/ Déclaration d'origine des fonds

Nature et origine des capitaux investis de la personne morale (plusieurs choix possibles)

Fonds propres et réserves
Produits exceptionnels
Vente de biens et services

Héritages
Prêts

Autre, précisez :

Domiciliation de la banque :

Je certifie que la provenance des sommes investies dans les SCPI de PERIAL Asset Management ne porte pas atteinte à la directive (UE) 2015/849 du parlement européen et du conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme.

Je certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente « Déclaration d'origine des fonds » sont exacts et conformes à la réalité

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES JUSTIFICATIFS POUR TOUT VERSEMENT SUPERIEUR OU EGAL A 50.000 EUROS (sur une année glissante)

Fait à

Le

Signature du souscripteur :

D/ Expérience de l'investisseur

Avez-vous une expérience professionnelle d'au moins un an vous permettant d'acquérir une bonne connaissance des marchés financiers et/ou immobiliers ?

Oui
Non

Comment qualifierez-vous votre connaissance en produits d'épargne ?

Débutant
Intermédiaire
Confirmé
Expert

E/ Test de connaissance du client

| | | | |
|--|-------|---------|--------|
| 1 - Avez-vous déjà souscrit des parts de SCPI ? | Oui | Non | |
| 2 - Quelle est votre connaissance des marchés immobiliers d'entreprise français et / ou européens ? Les capitaux collectés sont investis en immeubles dont la valeur et les loyers varient en fonction du marché, et dont la revente dépend de la conjoncture et de la contrepartie. | Forte | Moyenne | Faible |
| 3 - Avez-vous pris en compte une durée recommandée de détention de 8 ans pour vos parts de SCPI ? | Oui | Non | |
| 4 - Avez-vous compris et intégré que le caractère immobilier du placement en parts de SCPI lui confère une liquidité réduite comparée à celle des actifs financiers ? | Oui | Non | |
| 5 - Avez-vous compris et intégré que les parts de SCPI ne comportent pas de garantie en capital ? | Oui | Non | |
| 6 - Avez-vous compris et intégré que le dividende des SCPI peut fluctuer à la hausse comme à la baisse ? | Oui | Non | |

Si vous avez répondu «non» à une ou plusieurs des questions 4, 5 et 6, vos objectifs semblent ne pas être en adéquation avec les caractéristiques d'un placement en parts de SCPI. Votre demande de souscription en parts de SCPI PERIAL ne peut être valablement reçue en l'état. Vous êtes invités à vous rapprocher de votre conseiller qui pourra utilement vous renseigner.

F/ Personnes politiquement exposées

Le souscripteur ou une personne de votre entourage est considérée comme une personne politiquement exposée au sens de l'article L.561-10-2° du Code Monétaire et Financier ? C'est à dire exerce ou a exercé au cours de ces 12 derniers mois une fonction:

Chef d'Etat, de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ;
Membre d'une assemblée parlementaire / nationale, du Parlement européen
Membre d'une cour suprême, constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction ;
Membre d'une cour des comptes ;

Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale
Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général ou consul de carrière;
Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ;
Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ;
Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité

G/ Pièces à joindre au dossier

- La présente Fiche de connaissance client qui comporte la déclaration d'origine des fonds datée et signée (sauf acquisition par l'intermédiaire d'un Etablissement financier),
- Copie des statuts à jour certifiée conforme, datés et signés
- Kbis de moins de 3 mois,
- Pouvoirs donnés au signataire et Carte Nationale d'Identité ou passeport du signataire en cours de validité,
- Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité et justificatif de domicile du ou des bénéficiaire(s) effectif(s) détenant directement ou indirectement 25% du capital social ou droit de vote de la société si différent du signataire,
- IBAN/BIC complet RIB au(x) nom(s) du(es) souscripteur(s)
- En cas de financement de l'achat de parts par prêt ; la justification de l'acceptation de prêt par l'établissement financier concerné
- Pour les associations, fondations, congrégations un exemplaire du Journal Officiel où a été publiée la déclaration de constitution ou le décret en Conseil d'État dans le cas d'associations reconnues d'utilité publique,

PERIAL - Fiche de connaissance client personnes morales/clients institutionnels

À retourner

La Société de Gestion se réserve le droit de demander la justification de l'origine des fonds investis ainsi que tout autre document pour répondre aux règles édictées par le Code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme.

Je certifie que les informations recueillies sont exactes et reflètent bien mon profil d'investisseur.

Fait à

Le

Signature du souscripteur :

Cachet de la société :

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES - Toutes les informations recueillies sont nécessaires pour acheter des parts de la SCPI et font l'objet d'un traitement automatisé dont le responsable est PERIAL Asset Management. Ce questionnaire est obligatoire pour vérifier que le client est bien en adéquation avec le produit proposé et que son profil de risques correspond au produit vendu. En l'absence de réponse, PERIAL Asset Management s'abstiendra de vous recommander tout type de produit financier et ne pourra pas prendre en compte votre souscription. Elles ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. En l'application de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est précisé que les données à caractère personnel recueillies sont obligatoires pour la souscription des services souscrits et qu'à ce titre, elles feront l'objet d'un traitement dont le responsable est PERIAL Asset Management. Ces données pourront être utilisées pour les besoins de la gestion des opérations effectuées en exécution des services souscrits par PERIAL Asset Management, les sociétés du groupe auquel elle appartient ainsi que par ses prestataires et partenaires. Les personnes sur lesquelles portent les données acceptent que celles-ci soient exploitées et/ou communiquées selon les modalités précisées ci-avant. Les personnes sur lesquelles portent les données auront le droit d'en obtenir communication auprès de PERIAL Asset Management 9, rue Jadin - 75017 PARIS, d'en exiger, le cas échéant, la rectification, de s'opposer à leur utilisation à des fins de prospection, notamment commerciale. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées, vous pouvez d'ores et déjà cocher la case ci-après : ■ « Je refuse que mes données personnelles soient utilisées à des fins de prospection commerciale. »

Société civile de placement immobilier à capital variable
Capital Social initial : 871 050 €

Capital statuaire ou maximum : 1 597 500 000 €

Capital social effectif au 31/03/2018 : 1 467 672 150 €

Siège Social : 9, rue Jadin - 75017 PARIS

Registre du Commerce des Sociétés : PARIS N° 513 811 638

Objet Social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Société de Gestion : PERIAL ASSET MANAGEMENT

9, rue Jadin - 75017 PARIS - Agrément AMF N° GP 07000034 des
16/07/07 et 22/07/14

La note d'information prévue par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers a obtenu le visa SCPI n°13-20 du 30/07/2013 actualisé en mai 2016.

La notice prévue à l'article 422-196 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 25/05/2016.

SOUSCRIPTEUR :

■ Souscripteur ■ Nu-Propriétaire

M. Mme Monsieur et Madame Indivision
Nom _____ Prénom(s) _____
Né(e) le : __/__/____ à _____ Dépt. _____
Pays _____
Nom du conjoint ou partenaire du PACS _____
Prénom _____ Né(e) le : __/__/____
à _____ Dépt. _____ Pays _____
Nationalité de Monsieur _____ Madame _____
Profession _____

■ Société ■ Autres
Forme sociale _____
Dénomination juridique _____
N° Siret _____
Nom, Prénom (s) et qualité du représentant légal _____
Date et lieu de naissance _____

OU

■ **Je déclare** que les parts de SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice d'une "US person" (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine et reprise dans la note d'information) et que je ne transférerai pas les parts de SCPI sur le territoire des Etats-Unis ou au bénéfice d'une "US person".

Situation de famille

Célibataire
Marié(e)
Pacsé(e)
Veuf(ve)
Divorcé(e)

Régime matrimonial

Communauté universelle
Communauté réduite aux acquêts
Séparation de biens
Participation aux acquêts

Régime fiscal

IRPP
BA (revenus professionnels)
BIC (revenus professionnels)
IS (sociétés)

Résidence fiscale

France et DOM
COM
UE
Autre (précisez) : _____

Adresse _____ Code postal _____ Ville _____

Adresse fiscale si différente de l'adresse postale _____

Téléphone _____ E-mail _____

CO-SOUSCRIPTEUR :

■ Co-souscripteur ■ Usufruitier ■ Tuteur

M. Mme Monsieur et Madame Indivision
Nom _____ Prénom(s) _____
Né(e) le : __/__/____ à _____ Dépt. _____
Pays _____
Nom du conjoint ou partenaire du PACS _____
Prénom _____ Né(e) le : __/__/____
à _____ Dépt. _____ Pays _____
Nationalité de Monsieur _____ Madame _____
Profession _____

■ Société ■ Autres
Forme sociale _____
Dénomination juridique _____
N° Siret _____
Nom, Prénom (s) et qualité du représentant légal _____
Date et lieu de naissance _____

OU

■ **Je déclare** que les parts de SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice d'une "US person" (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine et reprise dans la note d'information) et que je ne transférerai pas les parts de SCPI sur le territoire des Etats-Unis ou au bénéfice d'une "US person".

Situation de famille

Célibataire
Marié(e)
Pacsé(e)
Veuf(ve)
Divorcé(e)

Régime matrimonial

Communauté universelle
Communauté réduite aux acquêts
Séparation de biens
Participation aux acquêts

Régime fiscal

IRPP
BA (revenus professionnels)
BIC (revenus professionnels)
IS (sociétés)

Résidence fiscale

France et DOM
COM
UE
Autre (précisez) : _____

Adresse _____ Code postal _____ Ville _____

Adresse fiscale si différente de l'adresse postale _____

Téléphone _____ E-mail _____

Paraphe(s) :

MONTANT(S) SOUSCRIT(S) :

MONTANT SOUSCRIT :

■ Déclare(ons) souscrire à _____ parts de la société PFO₂ pour la somme globale de €

soit _____ euros (en toutes lettres)

MODE DE PAIEMENT :

€ ■ par chèque N° _____ tiré sur la banque _____ établi à l'ordre de PFO₂.

€ ■ par virement (joindre l'avis d'opéré) effectué sur le compte de PFO₂ :

BANQUE NEUFLIZE OBC, 3 Avenue Hoche, 75008 Paris
BIC (Iso Bank Identification Code International)

NSMBFRPPXXX

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 3078 8009 0002 0667 7000 135

€ ■ à crédit* : Nom et adresse de l'organisme de prêt _____

En cas de crédit, détailler les versements si nécessaire (au comptant et à crédit). La demande de prêt doit être adressée directement à l'organisme de crédit en même temps que le bulletin de souscription est transmis à PERIAL Asset Management qui ne pourra l'enregistrer qu'après accord du prêt et du versement des sommes correspondantes.

Le prix de souscription comporte le prix d'émission de 150,00€ en montant nominal + 44,00€ de prime d'émission, elle-même incluant la commission de souscription de 8,5% HT, soit 10,20% TTC (selon TVA en vigueur).

■ Déclare(ons) avoir reçu une copie du présent bulletin de souscription, et pris connaissance du dossier de souscription composé de la note d'information, des statuts, du document d'information clés, d'une plaquette commerciale du dernier bulletin trimestriel dernier rapport annuel de la SCPI et des conditions d'acquisition des parts.

Je déclare être informé(e) que la Société ne garantit pas la revente des parts ni le remboursement des sommes investies et disposer d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article L.341-16 IV du Code Monétaire et Financier

■ Demande(ons) à ne pas être soumis au prélèvement obligatoire sur les produits de trésorerie de la société. Je déclare remplir les conditions et je joins obligatoirement une attestation sur l'honneur.

Déclare(ons) dans le cadre de l'application de la directive européenne « Marchés d'Instruments Financiers II (MIF II) » être informé(s) de mon (notre) classement dans la catégorie « non professionnel », des règles de fonctionnement d'une SCPI et des risques afférents à ce placement.

Autorise(ons), PERIAL Asset Management à m'adresser (nous adresser) par courrier électronique et/ou par SMS des informations sur la SCPI PFO₂. ■ Oui ■ Non

Autorise(ons), PERIAL Asset Management à m'adresser (nous adresser) une convocation électronique à l'Assemblée Générale : ■ Oui ■ Non

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL.

En l'application de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est précisé que les données à caractère personnel recueillies sont obligatoires pour la souscription des services souscrits et qu'à ce titre, elles feront l'objet d'un traitement dont le responsable est PERIAL Asset Management. Ces données pourront être utilisées pour les besoins de la gestion des opérations effectuées en exécution des services souscrits par PERIAL Asset Management, les sociétés du groupe auquel elle appartient ainsi que par ses prestataires et partenaires. Les personnes sur lesquelles portent les données acceptent que celles-ci soient exploitées et/ou communiquées selon les modalités précisées ci-avant. Les personnes sur lesquelles portent les données auront le droit d'en obtenir communication auprès de PERIAL Asset Management 9, rue Jadin - 75017 PARIS, d'en exiger, le cas échéant, la rectification, de s'opposer à leur utilisation à des fins de prospection, notamment commerciale. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées, vous pouvez d'ores et déjà cocher la case ci-après : ■ « Je refuse que mes données personnelles soient utilisées à des fins de prospection commerciale. »

Cadre réservé à la Société

N° Associé _____ Entrée en jouissance _____

Date de réception de la souscription _____

Parts n° _____

Fait à _____ Le _____

en 2 exemplaires, dont 1 pour le souscripteur

Signature(s) :

Nom du Conseiller

Visa _____

N° code : _____

En cas de co-souscription ou de démembrement de propriété, le bulletin doit comporter la signature de chaque souscripteur. Pour les personnes morales, préciser le nom et la qualité du signataire.

* Dans le cadre d'une souscription à crédit, le souscripteur est invité à ne pas tenir compte exclusivement des revenus provenant de la SCPI, compte tenu de leur caractère aléatoire, pour faire face à ses obligations de remboursement. Par ailleurs en cas de défaillance au remboursement de prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues, pouvant entraîner une perte de capital. Enfin, en cas de vente des parts de la SCPI à un prix décoté, l'associé devra compenser la différence éventuelle existant entre le capital restant dû (en vue de rembourser le solde de prêt) et le montant issu de la vente de ses parts.

Paraphe(s) :

Conditions de souscription :

Prix d'émission d'une part :

- Nominal : 150,00 €
- Prime d'émission : 44,00 €

Prix total : 194,00 € (conditions en vigueur au 01/06/2016)

Minimum de souscription : 30 parts (pour la première souscription).

Date d'entrée en jouissance : 1^{er} jour du 6^e mois suivant la date d'enregistrement de la souscription avec le paiement du prix de la souscription

Dossier de souscription :

Le dossier de souscription remis à chaque souscripteur comporte :

- le Bulletin de Souscription en deux exemplaires dont un feuillet est conservé par le souscripteur
- la Note d'Information visée par l'AMF
- les Statuts de la Société
- le Document d'informations clés
- le dernier Bulletin Trimestriel d'Information et le Rapport Annuel du dernier exercice social.

INFORMATION : Les principaux risques auxquels s'exposent les investisseurs en souscrivant des titres de SCPI sont les suivants :

- Risque immobilier : susceptible d'entraîner une baisse de la valeur des parts de SCPI due à la variation des marchés immobiliers.
- Risque de liquidité : dû à la nécessité de trouver une contrepartie.
- Risque lié à la gestion discrétionnaire : résultant de la sélection par les gérants d'investissements moins performants.
- Risque de perte en capital : lié à l'absence de garantie de remboursement du capital initialement investi.

Responsabilité des associés :

La responsabilité des associés ne peut être mise en cause que si la société civile a été préalablement et vainement poursuivie. Compte tenu des dispositions des articles L214-89 et L341-10 du Code Monétaire et Financier et conformément à l'article 12 des statuts, la responsabilité des associés est limitée au montant de leur part en capital.

Fiscalité des produits de trésorerie et prélèvements obligatoires :

À compter du 1^{er} janvier 2018, les revenus de « placement à revenu fixe » provenant des placements issus de la trésorerie de la Société sont désormais soumis à une imposition forfaitaire unique de 30 % qui se décompose de la manière suivante :

- un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 % (contre 24 % pour 2017),
- les prélèvements sociaux (PS) au taux global de 17,2 % (contre 15,5 % pour 2017).

Ce prélèvement est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré et est restituable, le cas échéant, en cas d'excédent de versement. Le prélèvement est appliqué pour l'année et s'étend à toute souscription nouvelle d'un associé, il se poursuit d'année en année sauf dénonciation selon les modalités précitées. Par dérogation, les associés dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le versement des produits est inférieur à 25 000 € pour une personne seule ou à 50 000 € pour un couple, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement en produisant, à cet effet, une attestation sur l'honneur précisant que leur revenu fiscal de référence est inférieur au seuil fixé ci-dessus selon leur situation familiale. Cette attestation doit être adressée à la société de gestion avant le 30 novembre de chaque année pour une application à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante. Pour les personnes physiques non résidentes, le taux de retenue à la source est aligné sur le taux de PFU, soit 12,8 %. Le taux de retenue à la source est maintenu à 30 % pour les personnes morales non résidentes.

Accusé de réception :

Dans les 15 jours de la souscription, la société de gestion en accuse réception en précisant les données enregistrées, de façon à permettre au souscripteur d'apporter toutes rectifications ou corrections qu'il jugerait utiles.

Société civile de placement immobilier à capital variable
Capital Social initial : 871 050 €

Capital statuaire ou maximum : 1 597 500 000 €

Capital social effectif au 31/03/2018 : 1 467 672 150 €

Siège Social : 9, rue Jadin - 75017 PARIS

Registre du Commerce des Sociétés : PARIS N° 513 811 638

Objet Social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Société de Gestion : PERIAL ASSET MANAGEMENT

9, rue Jadin - 75017 PARIS - Agrément AMF N° GP 07000034 des
16/07/07 et 22/07/14

La note d'information prévue par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers a obtenu le visa SCPI n°13-20 du 30/07/2013 actualisé en mai 2016.

La notice prévue à l'article 422-196 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 25/05/2016.

SOUSCRIPTEUR :

■ Souscripteur ■ Nu-Propriétaire

M. Mme Monsieur et Madame Indivision
Nom _____ Prénom(s) _____
Né(e) le : __/__/____ à _____ Dépt. _____
Pays _____
Nom du conjoint ou partenaire du PACS _____
Prénom _____ Né(e) le : __/__/____
à _____ Dépt. _____ Pays _____
Nationalité de Monsieur _____ Madame _____
Profession _____

■ Société ■ Autres
Forme sociale _____
Dénomination juridique _____
N° Siret _____
Nom, Prénom (s) et qualité du représentant légal _____
Date et lieu de naissance _____

OU

■ **Je déclare** que les parts de SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice d'une "US person" (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine et reprise dans la note d'information) et que je ne transférerai pas les parts de SCPI sur le territoire des Etats-Unis ou au bénéfice d'une "US person".

Situation de famille

Célibataire
Marié(e)
Pacsé(e)
Veuf(ve)
Divorcé(e)

Régime matrimonial

Communauté universelle
Communauté réduite aux acquêts
Séparation de biens
Participation aux acquêts

Régime fiscal

IRPP
BA (revenus professionnels)
BIC (revenus professionnels)
IS (sociétés)

Résidence fiscale

France et DOM
COM
UE
Autre (précisez) : _____

Adresse _____ Code postal _____ Ville _____

Adresse fiscale si différente de l'adresse postale _____

Téléphone _____ E-mail _____

CO-SOUSCRIPTEUR :

■ Co-souscripteur ■ Usufruitier ■ Tuteur

M. Mme Monsieur et Madame Indivision
Nom _____ Prénom(s) _____
Né(e) le : __/__/____ à _____ Dépt. _____
Pays _____
Nom du conjoint ou partenaire du PACS _____
Prénom _____ Né(e) le : __/__/____
à _____ Dépt. _____ Pays _____
Nationalité de Monsieur _____ Madame _____
Profession _____

■ Société ■ Autres
Forme sociale _____
Dénomination juridique _____
N° Siret _____
Nom, Prénom (s) et qualité du représentant légal _____
Date et lieu de naissance _____

OU

■ **Je déclare** que les parts de SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice d'une "US person" (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine et reprise dans la note d'information) et que je ne transférerai pas les parts de SCPI sur le territoire des Etats-Unis ou au bénéfice d'une "US person".

Situation de famille

Célibataire
Marié(e)
Pacsé(e)
Veuf(ve)
Divorcé(e)

Régime matrimonial

Communauté universelle
Communauté réduite aux acquêts
Séparation de biens
Participation aux acquêts

Régime fiscal

IRPP
BA (revenus professionnels)
BIC (revenus professionnels)
IS (sociétés)

Résidence fiscale

France et DOM
COM
UE
Autre (précisez) : _____

Adresse _____ Code postal _____ Ville _____

Adresse fiscale si différente de l'adresse postale _____

Téléphone _____ E-mail _____

Paraphe(s) :

MONTANT(S) SOUSCRIT(S) :

MONTANT SOUSCRIT :

■ Déclare(ons) souscrire à _____ parts de la société PFO₂ pour la somme globale de €

soit _____ euros (en toutes lettres)

MODE DE PAIEMENT :

€ ■ par chèque N° _____ tiré sur la banque _____ établi à l'ordre de PFO₂.

€ ■ par virement (joindre l'avis d'opéré) effectué sur le compte de PFO₂ :

BANQUE NEUFLIZE OBC, 3 Avenue Hoche, 75008 Paris
 BIC (Iso Bank Identification Code International)
 NSMBFRPPXXX
 IBAN (International Bank Account Number)
 FR76 3078 8009 0002 0667 7000 135

€ ■ à crédit* : Nom et adresse de l'organisme de prêt _____

En cas de crédit, détailler les versements si nécessaire (au comptant et à crédit). La demande de prêt doit être adressée directement à l'organisme de crédit en même temps que le bulletin de souscription est transmis à PERIAL Asset Management qui ne pourra l'enregistrer qu'après accord du prêt et du versement des sommes correspondantes.

Le prix de souscription comporte le prix d'émission de 150,00€ en montant nominal + 44,00€ de prime d'émission, elle-même incluant la commission de souscription de 8,5% HT, soit 10,20% TTC (selon TVA en vigueur).

■ Déclare(ons) avoir reçu une copie du présent bulletin de souscription, et pris connaissance du dossier de souscription composé de la note d'information, des statuts, du document d'information clés, d'une plaquette commerciale du dernier bulletin trimestriel dernier rapport annuel de la SCPI et des conditions d'acquisition des parts.

Je déclare être informé(e) que la Société ne garantit pas la revente des parts ni le remboursement des sommes investies et disposer d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article L.341-16 IV du Code Monétaire et Financier

■ Demande(ons) à ne pas être soumis au prélèvement obligatoire sur les produits de trésorerie de la société. Je déclare remplir les conditions et je joins obligatoirement une attestation sur l'honneur.

Déclare(ons) dans le cadre de l'application de la directive européenne « Marchés d'Instruments Financiers II (MIF II) » être informé(s) de mon (notre) classement dans la catégorie « non professionnel », des règles de fonctionnement d'une SCPI et des risques afférents à ce placement.

Autorise(ons), PERIAL Asset Management à m'adresser (nous adresser) par courrier électronique et/ou par SMS des informations sur la SCPI PFO₂. ■ Oui ■ Non

Autorise(ons), PERIAL Asset Management à m'adresser (nous adresser) une convocation électronique à l'Assemblée Générale : ■ Oui ■ Non

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL.
 En l'application de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est précisé que les données à caractère personnel recueillies sont obligatoires pour la souscription des services souscrits et qu'à ce titre, elles feront l'objet d'un traitement dont le responsable est PERIAL Asset Management. Ces données pourront être utilisées pour les besoins de la gestion des opérations effectuées en exécution des services souscrits par PERIAL Asset Management, les sociétés du groupe auquel elle appartient ainsi que par ses prestataires et partenaires. Les personnes sur lesquelles portent les données acceptent que celles-ci soient exploitées et/ou communiquées selon les modalités précisées ci-avant. Les personnes sur lesquelles portent les données auront le droit d'en obtenir communication auprès de PERIAL Asset Management 9, rue Jadin - 75017 PARIS, d'en exiger, le cas échéant, la rectification, de s'opposer à leur utilisation à des fins de prospection, notamment commerciale. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées, vous pouvez d'ores et déjà cocher la case ci-après : « Je refuse que mes données personnelles soient utilisées à des fins de prospection commerciale. »

Cadre réservé à la Société

N° Associé _____ Entrée en jouissance _____
 Date de réception de la souscription _____
 Parts n° _____

Fait à _____ Le _____
 en 2 exemplaires, dont 1 pour le souscripteur

Signature(s) :

Nom du Conseiller

Visa _____
 N° code : _____

En cas de co-souscription ou de démembrement de propriété, le bulletin doit comporter la signature de chaque souscripteur. Pour les personnes morales, préciser le nom et la qualité du signataire.

* Dans le cadre d'une souscription à crédit, le souscripteur est invité à ne pas tenir compte exclusivement des revenus provenant de la SCPI, compte tenu de leur caractère aléatoire, pour faire face à ses obligations de remboursement.
 Par ailleurs en cas de défaillance au remboursement de prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues, pouvant entraîner une perte de capital. Enfin, en cas de vente des parts de la SCPI à un prix décoté, l'associé devra compenser la différence éventuelle existant entre le capital restant dû (en vue de rembourser le solde de prêt) et le montant issu de la vente de ses parts.

Paraphe(s) :

Conditions de souscription :

Prix d'émission d'une part :

- Nominal : 150,00 €
- Prime d'émission : 44,00 €

Prix total : 194,00 € (conditions en vigueur au 01/06/2016)

Minimum de souscription : 30 parts (pour la première souscription).

Date d'entrée en jouissance : 1^{er} jour du 6^e mois suivant la date d'enregistrement de la souscription avec le paiement du prix de la souscription

Dossier de souscription :

Le dossier de souscription remis à chaque souscripteur comporte :

- le Bulletin de Souscription en deux exemplaires dont un feuillet est conservé par le souscripteur
- la Note d'Information visée par l'AMF
- les Statuts de la Société
- le Document d'informations clés
- le dernier Bulletin Trimestriel d'Information et le Rapport Annuel du dernier exercice social.

INFORMATION : Les principaux risques auxquels s'exposent les investisseurs en souscrivant des titres de SCPI sont les suivants :

- Risque immobilier : susceptible d'entraîner une baisse de la valeur des parts de SCPI due à la variation des marchés immobiliers.
- Risque de liquidité : dû à la nécessité de trouver une contrepartie.
- Risque lié à la gestion discrétionnaire : résultant de la sélection par les gérants d'investissements moins performants.
- Risque de perte en capital : lié à l'absence de garantie de remboursement du capital initialement investi.

Responsabilité des associés :

La responsabilité des associés ne peut être mise en cause que si la société civile a été préalablement et vainement poursuivie. Compte tenu des dispositions des articles L214-89 et L341-10 du Code Monétaire et Financier et conformément à l'article 12 des statuts, la responsabilité des associés est limitée au montant de leur part en capital.

Fiscalité des produits de trésorerie et prélèvements obligatoires :

À compter du 1^{er} janvier 2018, les revenus de « placement à revenu fixe » provenant des placements issus de la trésorerie de la Société sont désormais soumis à une imposition forfaitaire unique de 30 % qui se décompose de la manière suivante :

- un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 % (contre 24 % pour 2017),
- les prélèvements sociaux (PS) au taux global de 17,2 % (contre 15,5 % pour 2017).

Ce prélèvement est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré et est restituable, le cas échéant, en cas d'excédent de versement. Le prélèvement est appliqué pour l'année et s'étend à toute souscription nouvelle d'un associé, il se poursuit d'année en année sauf dénonciation selon les modalités précitées. Par dérogation, les associés dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le versement des produits est inférieur à 25 000 € pour une personne seule ou à 50 000 € pour un couple, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement en produisant, à cet effet, une attestation sur l'honneur précisant que leur revenu fiscal de référence est inférieur au seuil fixé ci-dessus selon leur situation familiale. Cette attestation doit être adressée à la société de gestion avant le 30 novembre de chaque année pour une application à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante. Pour les personnes physiques non résidentes, le taux de retenue à la source est aligné sur le taux de PFU, soit 12,8 %. Le taux de retenue à la source est maintenu à 30 % pour les personnes morales non résidentes.

Accusé de réception :

Dans les 15 jours de la souscription, la société de gestion en accuse réception en précisant les données enregistrées, de façon à permettre au souscripteur d'apporter toutes rectifications ou corrections qu'il jugerait utiles.

